

Fiche signalétique du 3/1/2023, révision 8.0

Cette version remplace et substitue toutes les versions précédentes

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: STARLUX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé:

Nettoyeur moussant pour systèmes A/C

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

ERRECOM SPA

Via Industriale, 14

Corzano (BS) Italy

Phone n. +39 030/9719096

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

lab@errecom.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+39 02-6610-1029 Centre Antipoison Niguarda Ca' Granda - Milano - ITALIE

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Danger, Aerosols 1, Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H222, H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Dispositions spéciales:

Aucune

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Fiche de Données de Sécurité

STARLUX



Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration \geq 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
\geq 15% - < 20%	propane	Numéro 601-003-00-5 Index: CAS: 74-98-6 EC: 200-827-9 REACH No.: 01-21194869 44-21-XXXX	2.2/1A Flam. Gas 1A H220 2.5 Press. Gas H280
\geq 5% - < 7%	butane	Numéro 601-004-00-0 Index: CAS: 106-97-8 EC: 203-448-7 REACH No.: 01-21194746 91-32-XXXX	2.2/1A Flam. Gas 1A H220 2.5 Press. Gas H280
\geq 2.5% - < 5%	propan-2-ol	Numéro 603-117-00-0 Index: CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH No.: 01-21194575 58-25-XXXX	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.8/3 STOT SE 3 H336
\geq 2.5% - < 5%	isobutane	Numéro 601-004-00-0 Index: CAS: 75-28-5 EC: 200-857-2 REACH No.: 01-21194853 95-27-XXXX	2.2/1A Flam. Gas 1A H220 2.5 Press. Gas H280
\geq 0.5% - < 1%	éthanol	Numéro 603-002-00-5 Index: CAS: 64-17-5 EC: 200-578-6 REACH No.: 01-21194576 10-43-XXXX	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
\geq 0.25% - < 0.5%	Sodium N-lauroylsarcosinate	CAS: 137-16-6 EC: 205-281-5 REACH No.: 01-21195277 80-39-XXXX	3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 Limites de concentration spécifiques: C \geq 34,5%: Acute Tox. 2 H330 0% \leq C < 34,5%: Acute Tox. 4 H332

			C >= 30%: Skin Irrit. 2 H315 C >= 30%: Eye Dam. 1 H318 1% <= C < 30%: Eye Irrit. 2 H319
--	--	--	---

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO2 ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Conseils sur l'hygiène générale du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker à des températures inférieures à 20°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Voir le paragraphe 10.5

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Information non disponible.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

propane - CAS: 74-98-6

ACGIH - Remarques: (D, EX) - Asphyxia

butane - CAS: 106-97-8

ACGIH - STEL: 1000 ppm - Remarques: (EX) - CNS impair

propan-2-ol - CAS: 67-63-0

ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm - Remarques: A4, BEI - Eye and URT irr, CNS impair

MAK - TWA(8h): 500 mg/m³, 200 ppm - STEL(15min): 1000 mg/m³, 400 ppm

VLA - TWA(8h): 500 mg/m³, 200 ppm - STEL(15min): 1000 mg/m³, 400 ppm

VLEP - STEL(15min): 980 mg/m³, 400 ppm

WEL - TWA(8h): 999 mg/m³, 400 ppm - STEL(15min): 1250 mg/m³, 500 ppm

TLV - TWA(8h): 980 mg/m³, 400 ppm - STEL(15min): 1225 mg/m³, 500 ppm

NDS - TWA(8h): 900 mg/m³ - STEL(15min): 1200 mg/m³

NPHV - TWA(8h): 500 mg/m³, 200 ppm - STEL(15min): 1000 mg/m³

MV - TWA(8h): 500 mg/m³, 200 ppm - STEL(15min): 2000 mg/m³, 800 ppm

GVI - TWA(8h): 999 mg/m³, 400 ppm - STEL(15min): 1250 mg/m³, 500 ppm

TLV (CZ) - TWA(8h): 500 mg/m³, 200 ppm - STEL(15min): 1000 mg/m³, 400 ppm

TLV (EST) - TWA(8h): 350 mg/m³, 150 ppm - STEL(15min): 600 mg/m³, 250 ppm

isobutane - CAS: 75-28-5

ACGIH - STEL: 1000 ppm - Remarques: (EX) - CNS impair

éthanol - CAS: 64-17-5

ACGIH - STEL: 1000 ppm - Remarques: A3 - URT irr

AGW - TWA(8h): 380 mg/m³, 200 ppm - STEL(15min): 1520 mg/m³, 800 ppm

Fiche de Données de Sécurité

STARLUX



MAK - TWA(8h): 380 mg/m³, 200 ppm - STEL(15min): 1520 mg/m³, 800 ppm
VLA - STEL(15min): 1910 mg/m³, 1000 ppm
VLEP - TWA(8h): 1900 mg/m³, 1000 ppm - STEL(15min): 9500 mg/m³, 5000 ppm
WEL - TWA(8h): 1920 mg/m³, 1000 ppm
TLV (GR) - TWA(8h): 1900 mg/m³, 1000 ppm
GVI - TWA(8h): 1900 mg/m³, 1000 ppm
NDS - TWA(8h): 1900 mg/m³
NPHV - TWA(8h): 960 mg/m³, 500 ppm - STEL(15min): 1920 mg/m³
TLV - TWA(8h): 1000 mg/m³
TLV (CZ) - TWA(8h): 1000 mg/m³, 522 ppm - STEL(15min): 3000 mg/m³, 1566 ppm
TLV (EST) - TWA(8h): 1000 mg/m³, 500 ppm - STEL(15min): 1900 mg/m³, 1000 ppm

Valeurs limites d'exposition DNEL

propan-2-ol - CAS: 67-63-0

Consommateur: 26 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 500 mg/m³ - Consommateur: 89 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 888 mg/kg - Consommateur: 319 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

éthanol - CAS: 64-17-5

Travailleur industriel: 1900 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 950 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 343 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Sodium N-lauroylsarcosinate - CAS: 137-16-6

Travailleur professionnel: 70.53 mg/m³ - Consommateur: 17.39 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 20 mg/kg - Consommateur: 10 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 10 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

propan-2-ol - CAS: 67-63-0

Cible: Eau douce - valeur: 140.9 mg/L

Cible: Eau marine - valeur: 140.9 mg/L

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 552 mg/kg

Cible: aquatique, déclenchement périodique - valeur: 140.9 mg/L

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 2251 mg/L

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 552 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 28 mg/kg

éthanol - CAS: 64-17-5

Cible: Eau douce - valeur: 0.96 mg/L

Cible: Eau marine - valeur: 0.79 mg/L

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 36 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 2.9 mg/kg

Cible: aquatique, déclenchement périodique - valeur: 2.75 mg/L

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 580 mg/L

Cible: Empoisonnement secondaire - valeur: 0.72 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.63 mg/kg

Sodium N-lauroylsarcosinate - CAS: 137-16-6

Cible: Eau douce - valeur: 0.009 mg/L

Cible: Eau douce, intermittente - valeur: 0.089 mg/L

Cible: Eau marine - valeur: 0.001 mg/L

Fiche de Données de Sécurité

STARLUX



Cible: Eau marine, intermittente - valeur: 0.009 mg/L
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.064 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.006 mg/kg
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 3 mg/L
 Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.008 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques:

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale:

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	incolore	--	--
Odeur:	caractéristique et parfumée	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair:	0 ° C	ASTM-D 93	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH :	9.5	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	partiel	--	--
Solubilité dans l'huile :	soluble	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité et/ou densité relative:	0.82 g/mL (+20°C/+68°F)	ASTM-D4052	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--

Caractéristiques des particules:

Taille des particules:	N.A.	--	--
------------------------	------	----	----

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Lorsque la chaleur ou en cas d'incendie peut libérer des gaz et des vapeurs potentiellement nocives pour la santé.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de Données de Sécurité

STARLUX



- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

propan-2-ol - CAS: 67-63-0

a) toxicité aiguë:

- Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 4710 mg/kg
- Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat 12800 mg/kg
- Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 72.6 mg/L - Durée: 4h
- Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 6290 mg/kg

éthanol - CAS: 64-17-5

a) toxicité aiguë:

- Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg
- Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg
- Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Souris > 20 mg/L - Durée: 4h

Sodium N-lauroylsarcosinate - CAS: 137-16-6

a) toxicité aiguë:

- Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 1-5 mg/L - Durée: 4h - Source: OECD Test Guideline 403 - Remarques: Test substance: 35% Remarks: Harmful by inhalation.
- Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 0.05-0.5 mg/L - Durée: 4h - Source: OECD Test Guideline 403 - Remarques: Test substance: 100% Remarks: Toxic by inhalation.
- Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Source: OECD Test Guideline 401

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

- Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Négatif - Durée: 4h - Source: OECD Test Guideline 404 - Remarques: Test substance: 30%

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

- Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD Test Guideline 405 - Remarques: Test substance: 30%

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

- Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau - Espèces: Cochon d'Inde Négatif - Source: Dir. 67/548/CEE, Annex V, B.6. - Remarques: Test substance: 30%

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

- Test: Génotoxicité - Espèces: Salmonella typhimurium Négatif

g) toxicité pour la reproduction:

- Test: NOAEL - Espèces: Rat > 250 mg/kg/day - Source: OCSE 414 - Remarques: Developmental toxicity

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

- Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat 30 mg/kg - Source: Dir. 67/548/CEE, Annex V, B.7. - Remarques: Exposure Time: 90 days Number of expositions: 1x /day

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

propan-2-ol

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC0 - Espèces: Poissons 10000 mg/L - Durée h: 48 - Remarques:

Pimephales promelas

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1400 mg/L - Durée h: 96 - Remarques:

Lepomis macrochirus

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 6550 mg/L - Durée h: 96 - Remarques:

Pimephales promelas

éthanol

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 11200 mg/L - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 12300 mg/L - Durée h: 48 - Remarques:

Species: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 275 mg/L - Durée h: 72 - Remarques: Species:

Chlorella vulgaris

Sodium N-lauroylsarcosinate

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 32.1 mg/L - Durée h: 96 - Remarques: OECD

Test Guideline 203 Species: Danio rerio (zebra fish) semi-static Test substance: 30%

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 8.91 mg/L - Durée h: 48 - Remarques: OECD

Test Guideline 202 Species: Daphnia magna (water flea) static Test substance: 30%

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: ErC50 - Espèces: Algues 79 mg/L - Durée h: 72 - Remarques: OECD Test

Guideline 201 Species: Desmodesmus subspicatus (green algae) static Test

substance: 30%

Point final: EbC50 - Espèces: Algues 39 mg/L - Durée h: 72 - Remarques: OECD Test

Guideline 201 Species: Desmodesmus subspicatus (green algae) static Test

substance: 30%

Point final: NOEC - Espèces: Algues 9.2 mg/L - Durée h: 72 - Remarques: OECD TG

201. Species: Desmodesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

propan-2-ol - CAS: 67-63-0

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

éthanol - CAS: 64-17-5

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: Solubilité dans l'eau - Remarques:

1000 - 10000 mg/L

Sodium N-lauroylsarcosinate - CAS: 137-16-6

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée: 28 d - %: 82 - Remarques: ISO

14593 Method: Directive 67/548/EEC Annex V, C.4.B.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

propan-2-ol - CAS: 67-63-0

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 0.05

éthanol - CAS: 64-17-5

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 0.350000-

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$
- 12.7. Autres effets néfastes
Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR-Numéro ONU: 1950
IATA-Numéro ONU: 1950
IMDG-Numéro ONU: 1950
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR-Nom d'expédition: AEROSOLS, inflammable
IATA-Nom d'expédition: Aerosols, inflammable
IMDG-Nom d'expédition: AEROSOLS
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
ADR-Classe: 2
ADR-Etiquette: 2.1
IATA-Classe: 2.1
IATA-Etiquette: 2.1
IMDG-Classe: 2.1
- 14.4. Groupe d'emballage
- 14.5. Dangers pour l'environnement
IMDG-EMS: F-D, S-U
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): D
IATA-Avion de passagers: 203
IATA-Avion CARGO: 203
IMDG-Nom d'expédition: AEROSOLS
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (EU) n° 2020/878
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Fiche de Données de Sécurité

STARLUX



Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
le produit appartient à la catégorie: P3a

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H330 Mortel par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Gas 1A	2.2/1A	Gaz inflammable, Catégorie 1A
Aerosols 1	2.3/1	Aérosol, Catégorie 1
Press. Gas	2.5	Gaz sous pression
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Acute Tox. 2	3.1/2/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Fiche de Données de Sécurité

STARLUX



Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Aérosols 1, H222, H229	D'après les données d'essais

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.